

Conseil régional de Bourgogne
Assemblée plénière de 23 avril 2004
Voeu présenté par le groupe Les Vert

Le conseil régional :

Se déclare être opposé à tout essai privé ou public, à toute culture de plantes génétiquement modifiées en plein champ sur le territoire de la région,

Émet le souhait que dans chaque commune concernée le maire mette en oeuvre ses prérogatives pour interdire de telles cultures sur le territoire de la commune afin de protéger la santé, la salubrité publique, la biodiversité et les productions existantes en agrobiologie ou labellisées. Une quarantaine de communes en Bourgogne ont déjà pris de telles décisions.

Décide de ne pas participer au soutien de la mise en place de cultures de plein champ de plantes génétiquement modifiées.

Autorise le Président du Conseil Régional à intervenir dans les éventuels contentieux relatifs aux arrêtés municipaux d'interdiction des OGM en plein champ en relation avec la protection de cultures de qualité pour soutenir ces orientations,

Décide de soutenir la recherche sur la mise en place de productions innovantes et de qualité afin de valoriser les potentiels de nos territoires et de contribuer au développement économique et au maintien de l'emploi rural.